

Service Urbanisme Réglementaire
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2022_635

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - MC DONALD CENTRE COMMERCIAL 2 VALLÉES

Le maire de Givors,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 22 00007 déposée par SRBH SAS le 10 mai 2022 et relatifs à l'établissement RESTAURANT MCDONALD GIVORS,

Considérant l'avis réputé tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité, suite à sa consultation, en date du 26 juillet 2022,

Considérant l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, en date du 26 juillet 2022,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement dénommé RESTAURANT MCDONALD GIVORS situé CENTRE COMMERCIAL DU GIER 69700 Givors, classé en type M de la 1^{ère} catégorie, est autorisé à réaliser les travaux d'aménagement intérieur prévus dans la demande d'autorisation de travaux susvisée.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité. En particulier, les prescriptions formulées dans le rapport de la Sous-Commission

Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, joint au présent arrêté, sont à mettre en œuvre lors de la réalisation des travaux.

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene :

La présente autorisation de travaux portant sur un ERP de catégorie 1 à 4 (sans Permis de Construire), les travaux devront faire l'objet d'une visite de réception au titre de l'accessibilité par la commission compétente.

Lorsque les établissements seront conformes, il appartiendra à leur responsable de les attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il leur est conseillé d'avoir recours à un outil de déclaration en ligne. Les formulaires en ligne permettent aux propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP) conformes à la réglementation accessibilité de se déclarer accessibles auprès de l'administration. Les liens à jour pour faire une telle déclaration sont accessibles sur le site Internet suivant :

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Accessibilite/Accessibilite-des-Etablissements-Recevant-du-Public-ERP/Quelle-demarche-si-mon-ERP-est-conforme>

Le 4 octobre 2022,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable
à la date du mardi 26 juillet 2022**

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BESSENAY	AT 069 021 22 0 0002	Résidence Irénée / 28 rue Saint Irénée	Travaux d'aménagement sans incidence sur les parties ouvertes au public
BRON	AT 069 029 22 0 0030	Immeuble Le Lumière / 23 rue Maryse Bastié	Création de volumes ; Création d'un ERP
BRON	AT 069 029 22 0 0031*	GS Ferdinand Buisson / 47-51- 53 avenue Ferdinand Buisson	Réhabilitation ; Mise en accessibilité partielle du GS
BRON	AT 069 029 22 0 0032 PC 069 029 22 0 0023	Groupe Scolaire Pierre Cot / 7 rue Marcel Bramet	Extension de 2 salles de classe
BRON	AT 069 029 22 0 0033	Caisse d'Épargne Rhône- Alpes / 202-204 avenue Franklin Roosevelt	Réhabilitation ; Modification de la façade ; Travaux d'aménagement ; Création d'une agence bancaire
BRON	AT 069 029 22 0 0034 PC 069 029 22 0 0024	Groupe Scolaire Saint Exupéry / 160 avenue Saint Exupéry	Construction neuve d'une salle de classe
BRON	AT 069 029 22 P 0042	Centre Commercial Auchan Porte des Alpes / Boulevard André Bouloche	Travaux d'aménagement ; Création d'une cellule

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le



ID : 069-216900910-20221004-AR2022_635-AR

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
GENAS	AT 069 277 22 0 0025	Haïku / 10 rue de la République	Travaux d'aménagement; Aménagement d'un restaurant dans un cadre bâti existant; TNI (LI)
GIVORS	AT 069 091 22 0 0006	Carrefour Voyage / 5 rue de la Paix	Travaux d'aménagement à neuf d'une cellule dans la galerie marchande
GIVORS	AT 069 091 22 0 0007	McDonald's Givors / Centre Commercial du Gier	Travaux d'aménagement et de réaménagement de la cuisine du restaurant
GIVORS	AT 069 091 22 0 0008	KFC / Rue du Commerce	Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité restaurant ; Création de volumes
GREZIEU LA VARENNE	AT 069 094 22 0 0002	Activités médicales et/ou paramédicales / 1H route neuve du col de la Luère	Création de volumes ; Aménagement d'un local professionnel en cabinet paramédical
IRIGNY	AT 069 100 22 0 0017 PC 069 100 22 0 0017	Ecole Antoine Truchet / 14 rue du 11 novembre 1918	Extension de l'école primaire à la place du préau pour créer une salle multi-activités et une salle destinée aux enseignants
JONAGE Ville de Givors	AT 069 279 22 0 0006	Laboratoire d'analyses médicales - Unilians Biogroup / 69 rue Nationale	Création de volumes ; Travaux d'aménagement d'un laboratoire d'analyses médicales
L'ARBRESLE	AT 069 010 22 0 0002	Groupe scolaire des Molières / 100 rue Michel Aulas	Travaux d'aménagement ; Installation de panneaux photovoltaïques. Ne concerne pas les règles d'accessibilité
LA MULATIERE	AT 069 142 22 0 0002	Crèche Brin d'Envol / 8 rue de Verdun	Création de volumes ; Travaux d'aménagement et de réaménagement de locaux
LANCIE	AT 069 108 22 0 0001 PC 069 108 22 0 0002	Cabinet de kinésithérapie / Au plat	Construction neuve d'un cabinet de kinésithérapie
LENTILLY	AT 069 112 22 0 0003	CARREFOUR EXPRESS / 23 rue de la mairie	Réhabilitation ; Réaménagement d'un magasin de vente en libre service
LIMONEST	AT 069 116 22 0 0008	Ilot Plancha / Avenue général de Gaulle	Construction neuve
LIMONEST	AT 069 116 22 0 0009	Assurance Mutuelle des Motards / 185 allée des Frênes	Travaux d'aménagement d'une société d'assurance d'une cellule vide
LYON	AT 069 123 22 P 0047	Métro ligne B_Station Gerland / Stade de Gerland	Travaux d'aménagement ; Marquage au sol (espace d'attente PMR) dans les stations présentant un espace extérieur facilement accessible de plain-pied pour évacuation cas d'incendie

**Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
Sous-commission départementale des ERP-IGH

Lyon, le 26/07/2022

PROCES-VERBAL

destiné à
M. le Maire de GIVORS
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>DOSSIER</u>
ERP N° : E09100023-026 426 Établissement : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 26 "Restaurant Mc Donald's" Type : M - Catégorie : 1 Commune : GIVORS Adresse : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS Exploitant : M. Fahad RAS LAINE	N° Rapport : 2022-004660 Autorisation de Travaux AT 091/22/0007 Réaménagement de la cuisine du restaurant Préventionniste : Capitaine LACHAIZE Cédric Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS

Références

Rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° 2022-004368.

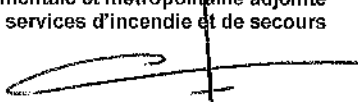
Avis de la commission

Après présentation du rapport cité ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux.

Les prescriptions mentionnées au rapport devront être prises en compte.

PROCES-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

La directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours

Pour le Préfet,

Colonelle Laetitia DIDIER

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

Lyon, le 22 juin 2022

RAPPORT

destiné à la
sous-commission départementale de sécurité
pour les ERP et IGH

<p>ERP N° : E09100023-026 426</p> <p>Désignation : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 26 "Restaurant Mc Donald's"</p> <p>Type : M - Catégorie : 1</p> <p>Commune : GIVORS</p> <p>Adresse : 5 Rue de la Paix</p> <p>Exploitant : M. Fahad RAS LAINE</p>	<p>N° Rapport : 2022-004368</p> <p>Dossier : Autorisation de Travaux AT 091/22/0007 Réaménagement de la cuisine du restaurant</p> <p>Préventionniste : Capitaine LACHAIZE Cédric</p> <p>Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX</p>
---	--

NOS RÉF. : CL

PV SCDS du 09/6/2022 : **visite périodique du 23/05/2022** : avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

N° Rapport : 2022-001278 : **autorisation de travaux du 21/02/2022** AT 091/22/00001 Réaménagement de la cuisine (Concept Full Restaurant) : avis favorable.

PRESENTATION SOMMAIRE

Existant

L'établissement comprend :

- un hypermarché (Carrefour – 12000m²),
- une moyenne surface bricolage (Castorama – 5250m² intérieur et 3900m² extérieur),
- une moyenne surface sport (Go Sport – 2055m²),
- un ancien restaurant (Flunch – 900m² avec un niveau partiel - FERME) en cours de division de coque,
- 34 boutiques accessibles depuis un mail commun.

Le centre commercial est en R+1 partiel (ex Flunch et Mc Donald, Crédit Agricole, administration des magasins Carrefour et Castorama, certaines boutiques)

Un SSI de catégorie A est en place (détection automatique d'incendie dans les réserves, les laboratoires et le poste de sécurité) ainsi qu'un système d'extinction automatique à eau type sprinkler.

Le service de sécurité est assuré par des agents SSIAP dont 1 SSIAP 3 chef de service.

Projet

Il porte uniquement sur la cuisine (P>20 kW traitée en gde cuisine ouverte) au RDC qui sera légèrement agrandie réduisant d'autant la zone accessible au public du RDC. L'interface cuisine / zone publique sera rendue accessible.

Reprise du cloisonnement coupe-feu et de l'écran de cantonnement de la cuisine.

Reprise du sprinklage et de la distribution des fluides dans la cuisine.

La salle accessible au public au RDC passe de 108m² à 100m² et la file d'attente de 41m² à 10m² soit un nouvel effectif de l'établissement de 233 personnes (272 personnes actuellement).

DOCUMENTS PRESENTES

- Notice de sécurité du 22/04/2022.
- Plans du 11/04/2022.
- Cerfa du 10/5/2022.

PRESCRIPTIONS

- 1 – Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier.
- 2 – Réaliser les travaux conformément à l'article GN13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3 – Transmettre par l'intermédiaire du responsable unique de sécurité, à la commission compétente, les rapports de vérifications techniques concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ainsi que l'attestation de conformité de l'installation sprinkler (si remaniée), ceci avant la date d'ouverture envisagée (art M1§3 modifié par l'arrêté du 1^{er} février 2010).

Pour le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours,
l'instructeur,

Capitaine LACHAIZE Cédric



